

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS104

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« Conventionne avec des entreprises existantes du secteur de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé et adapté, pour l'embauche... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient préciser le champ du conventionnement envisagé dans la proposition de loi